



Suresnes, le 03 avril 2020

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2019, DU
DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS ET DES DOCUMENTS PREPARATOIRES
A L' ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU JEUDI 14 MAI 2020**

Le document d'enregistrement universel de Bel pour l'exercice 2019 a été déposé le vendredi 03 avril 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce document d'enregistrement universel est tenu à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ; il peut être consulté sur le site internet de la société (<http://www.groupe-bel.com>) ainsi que sur le site internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Le document d'enregistrement universel contient notamment :

- le rapport financier annuel 2019 ;
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- le descriptif du programme de rachat d'actions ;

L'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société se tiendra le :

Jeudi 14 mai 2020 à 09 heures 30

Compte tenu des incertitudes résultant du contexte actuel lié au COVID-19, l'Assemblée Générale du 14 mai 2020 se tiendra au siège social, 2, Allée de Longchamp 92 150 Suresnes, **hors présence physique des actionnaires.**

Les modalités définitives seront précisées dans l'avis de convocation qui fera l'objet d'une publication dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et sur le site internet de la Société www.groupe-bel.com au plus tard quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet de la Société www.groupe-bel.com.

L'avis préalable à l'assemblée sera publié au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO) le lundi 6 avril 2020 et sera consultable sur les sites internet de la société (www.groupe-bel.com) et du BALO (www.journal-officiel.gouv.fr). Cet avis contiendra l'ordre du jour, les projets de résolutions et les modalités de participation et de vote à cette assemblée.

A compter de la convocation de l'assemblée et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, les informations visées aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de commerce seront disponibles dans les délais prévus par la loi sur demande des actionnaires nominatifs et des actionnaires au porteur fournissant leur attestation d'inscription en compte à l'adresse suivante : contact-bel@groupe-bel.com.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (<http://www.groupe-bel.com>) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Bel

Société anonyme au capital de 10 308 502,50 €
2 allée de Longchamp – 92150 SURESNES
SIREN 542 088 067 RCS Nanterre
<http://www.groupe-bel.com>